



Déclaration FSU CTSD 49 DU 12 mars 2020

Les personnels de l'éducation sont fortement attaqués en cette année.

Le projet de loi sur les retraites continue de prévoir une baisse drastique des pensions pour les salarié-e-set particulièrement pour les fonctionnaires et les enseignant-e-s. Si les générations nées avant 1975 sont épargnées et si certaines offensives pour les bonifications enfants et couple ont pu être contrées grâce à un mouvement extrêmement fort, jusqu'à plus de 70 % de grévistes, force est de constater que le gouvernement passe en force contre l'opinion, la grande majorité des salariés, la grande majorité des organisations syndicales et de jeunesse, le conseil d'Etat et le débat démocratique avec le 49.3. Tout cela ne peut que tendre bien inutilement les relations sociales.

Pour compenser cette dégradation le ministère propose, une revalorisation qui n'en est pas une puisqu'elle devient une prime d'attractivité qui ne concernerait pas tous les enseignants et serait conditionnée à des tâches supplémentaires. Sa régularité juridique est fortement mise en cause par le conseil d'Etat du fait de l'aspect pluriannuel du pseudo-engagement salarial. Devons-nous rappeler que même les 10 milliards évoqués à un moment ne sont que l'application de l'augmentation prévue et mécanique de la masse salariale en fonction de l'inflation d'ici 2037.

Dans ce cadre, les réformes du lycée et du bac, elles aussi contestées massivement par les personnels, laissent à voir cette année leur application. Une application dont toutes les études montrent les effets délétères : permanence voire accroissement de la hiérarchisation genrée et sociale des choix de spécialités, suppressions de postes, doute sur le maintien des options et donc d'une offre culturelle performante à tel point que l'Inspection Générale comme le Comité de suivi critiquent profondément son application et proposent déjà des améliorations.

Et que dire de la réforme du bac, dont les premières épreuves dites E3C ont montré nationalement comme localement tous les dangers : épreuves locales, sujets connus à l'avance, calendrier décalé autorisant toutes les fraudes... ce qui a d'ailleurs entraîné un fort mouvement de résistance chez les personnels comme chez les élèves. Là encore, les passages en force se sont avérés bien inutiles car tout le monde conserve l'idée que l'institution ne peut se dégrader à ce point comme l'indique d'ailleurs les chefs d'établissements à Angers eux-mêmes rudement mis à l'épreuve. Il nous faut retrouver des épreuves nationales, standardisées, à calendrier unique... Un baccalauréat égalitaire et républicain en fait.

Dans le département, les effets des politiques d'austérité et des réformes régressives de l'Éducation sont très visibles.

Des suppressions de postes sont prévues alors même que le nombre d'élèves diminue peu en lycée. Ainsi, ce sont 35 postes qui sont supprimés dont 16 mesures de carte scolaire qui auront du mal à ne pas subir leur mutation, et 19 postes vacants dont occupés pour beaucoup par des contractuels, ce qui correspond à un véritable plan social dans l'éducation. Au passage, les mathématiques comme nous l'avions prévu sont spécialement concernées, avec un poste en moins dans presque tous les lycées, alors même qu'un plan mathématique était engagé l'an dernier dans le 1er degré.

Ce n'est pas la meilleure façon de montrer que la réforme du lycée n'est pas lourdement orientée vers des objectifs comptables.

Ces suppressions nombreuses ont engendré de vives inquiétudes et un climat délétère dans les établissements les plus touchés. Par ailleurs les collègues victimes de mesures de carte scolaire en lycée et LP sont dans le flou sur leur avenir dans un contexte de suppressions généralisées. Pour porter la voix d'une autre politique de l'éducation et continuer à défendre un système de retraites solidaire, La FSU appelle dans un cadre intersyndical à participer à la journée de manifestation interprofessionnelle du 31 mars, ainsi qu'aux initiatives concernant la défense des services publics et de l'éducation nationale.

En ce qui concerne l'épidémie de coronavirus, la FSU sera vigilante pour que l'employeur réponde à ses obligations de santé à l'égard des personnels en termes de transmission et de surmortalité et qu'il ne les surexpose pas à des risques, notamment en fournissant aux personnels vulnérables des ASA.